### REPUBLIQUE FRANÇAISE

### **COMMUNE DOLMAYRAC - COMMUNE DOLMAYRAC (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21470081700015

POSTE COMPTABLE: VILLENEUVE SUR LOT MUNICIPALE

M. 14

Budget primitif voté par nature

**BUDGET**: Principal (3)

**ANNEE 2018** 

<sup>(1)</sup> Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

<sup>(2)</sup> A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

<sup>(3)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

### **Sommaire**

1 - Informations generales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
	15
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	24
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	25
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	32
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	34
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	35
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	36
A4 - Etat des provisions	37
A5 - Etalement des provisions	38
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	39
A6.2 - Equilibre des opérations imancières - Depenses  A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	40
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des depenses et récettes des services d'édit et d'assamssement - investissement (2)  A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Object
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)  A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	42
A7.2.2 - Etats de la repartition de la recom - investissement (5)	43
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	44
	44
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	45
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	46
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	47
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	48
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	49
B1.6 - Etat des engagements reçus	50
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	51
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	52
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	53
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	54
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	55
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	57
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	58
C3.2 - Liste des établissements publics créés	59
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	60
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	61
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	62
D2 - Arrêté et signatures	63

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNE DOLMAYRAC	ВР
47330081	Principal	2018

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	720
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 in fine) :	23
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois	

Potentiel fiscal et financier (1)		financier (1) Valeurs par hab.	
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
358073,00	445953,00	600,20	698,03

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)	
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	402,98	621,00	
2	Produit des impositions directes/population	161,93	341,00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	358,23	778,00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	192,59	253,00	
5	Encours de dette/population	286,12	621,00	
6	DGF/population	101,38	171,00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,3011	0,4290	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,1822	0,8950	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,5376	0,3250	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,7986	0,8000	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

<sup>(1)</sup> Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

<sup>(2)</sup> Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

<sup>(3)</sup> Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) budgétaires .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ...... du ......).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	<b>A</b> 1

	FONCTIONNEMENT						
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	343 969,00 269					
	+	+	+				
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00				
O R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(si déficit)	(si excédent)				
T S	REPORTE (2)	0,00	73 979,00				
	=	=	=				
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	343 969,00	343 969,00				
		INVESTISSEMENT					
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	166 359,61	318 098,48				
	+	+	+				
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	505 332,39	356 712,52				
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)				
T S	(2)	3 119,00	0,00				
T	=	=	=				
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	674 811,00	674 811,00				
-							

1 018 780,00

1 018 780,00

**TOTAL** 

**TOTAL DU BUDGET (3)** 

<sup>(1)</sup> Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

<sup>(2)</sup> A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	182 493,00	0,00	123 521,00	123 521,00	123 521,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	101 330,00	0,00	87 390,00	87 390,00	87 390,00
014	Atténuations de produits	20 879,00	0,00	18 101,00	18 101,00	18 101,00
65	Autres charges de gestion courante	80 388,00	0,00	67 782,00	67 782,00	67 782,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	385 090,00	0,00	296 794,00	296 794,00	296 794,00
66	Charges financières	1 126,00	0,00	917,00	917,00	917,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	386 216,00	0,00	302 211,00	302 211,00	302 211,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	67 337,00		41 758,00	41 758,00	41 758,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 616,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	70 953,00		41 758,00	41 758,00	41 758,00
	TOTAL	457 169,00	0,00	343 969,00	343 969,00	343 969,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 343 969,00

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	16 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	24 700,00	0,00	21 400,00	21 400,00	21 400,00
73	Impôts et taxes	138 825,00	0,00	140 596,00	140 596,00	140 596,00
74	Dotations et participations	98 812,00	0,00	97 992,00	97 992,00	97 992,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	278 337,00	0,00	269 988,00	269 988,00	269 988,00
76	Produits financiers	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	des recettes réelles de fonctionnement	278 339,00	0,00	269 990,00	269 990,00	269 990,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	278 339,00	0,00	269 990,00	269 990,00	269 990,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 73 979,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 343 969,00

### Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	41 758,00
--	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

=

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- $(4) \ Si \ la \ commune \ ou \ l'établissement \ applique \ le \ régime \ des \ provisions \ semi-budgétaires.$
- (5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	3 400,00	0,00	4 900,00	4 900,00	4 900,00
21	Immobilisations corporelles	65 000,00	41 500,00	126 303,00	126 303,00	167 803,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	686 080,00	463 832,39	12 363,61	12 363,61	476 196,00
	Total des dépenses d'équipement	754 480,00	505 332,39	143 566,61	143 566,61	648 899,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 490,00	0,00	14 793,00	14 793,00	14 793,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	5 490,00	0,00	14 793,00	14 793,00	14 793,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	759 970,00	505 332,39	158 359,61	158 359,61	663 692,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	96 120,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			8 000,00	8 000,00	8 000,00
	TOTAL	856 090,00	505 332,39	166 359,61	166 359,61	671 692,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 119,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	674 811,00

### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
		précédent (1)	(2)			
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	389 920,00	356 712,52	1,86	1,86	356 714,38
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	290 026,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	679 946,00	356 712,52	70 001,86	70 001,86	426 714,38
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	9 072,00	0,00	46 600,62	46 600,62	46 600,62
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	4 330,00	0,00	151 738,00	151 738,00	151 738,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	13 402,00	0,00	198 338,62	198 338,62	198 338,62
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	les recettes réelles d'investissement	693 348,00	356 712,52	268 340,48	268 340,48	625 053,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	67 337,00		41 758,00	41 758,00	41 758,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 616,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	96 120,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
Total d	les recettes d'ordre d'investissement	167 073,00		49 758,00	49 758,00	49 758,00
	TOTAL	860 421,00	356 712,52	318 098,48	318 098,48	674 811,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	674 811,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	41 758,00

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	123 521,00		123 521,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	87 390,00		87 390,00
014	Atténuations de produits	18 101,00		18 101,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	67 782,00		67 782,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	917,00	0,00	917,00
67	Charges exceptionnelles	4 500,00	0,00	4 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		41 758,00	41 758,00
Dé	penses de fonctionnement – Total	302 211,00	41 758,00	343 969,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 343 969,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	14 793,00	0,00	14 793,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	476 196,00		476 196,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	4 900,00	0,00	4 900,00
21	Immobilisations corporelles (6)	167 803,00	0,00	167 803,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	8 000,00	8 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	663 692,00	8 000,00	671 692,00
				+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 3 119,00 =

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 674 811,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 000,00		10 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	21 400,00		21 400,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	140 596,00		140 596,00
74	Dotations et participations	97 992,00		97 992,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	2,00	0,00	2,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
F	Recettes de fonctionnement – Total	269 990,00	0,00	269 990,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 73 979,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 343 969,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	46 600,62	0,00	46 600,62
13	Subventions d'investissement	356 714,38	0,00	356 714,38
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	70 000,00	0,00	70 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	8 000,00	8 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		41 758,00	41 758,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	473 315,00	49 758,00	523 073,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00 +

AFFECTATION AU COMPTE 1068 151 738,00 =

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 674 811,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire	Propositions	Vote (4)
art (1)		budget précédent (2)	nouvelles (3)	
011	Charges à caractère général	182 493,00	123 521,00	123 521,00
60611	Eau et assainissement	3 000,00	2 300,00	2 300,00
60612	Energie - Electricité	7 800,00	8 500,00	8 500,00
60618	Autres fournitures non stockables	150,00	200,00	200,00
60623	Alimentation	10 000,00	10 000,00	10 000,00
60624	Produits de traitement	1 000,00	500,00	500,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 000,00	2 800,00	2 800,00
60631	Fournitures d'entretien	500,00	250,00	250,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60633	Fournitures de voirie	300,00	300,00	300,00
60636	Vêtements de travail	200,00	200,00	200,00
6064	Fournitures administratives	800,00	1 000,00	1 000,00
6065	Livres, disques, (médiathèque)	1 100,00	950,00	950,00
6067	Fournitures scolaires	900,00	950,00	950,00
6068	Autres matières et fournitures	350,00	500,00	500,00
611	Contrats de prestations de services	20 000,00	18 000,00	18 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	9 000,00	9 000,00	9 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 760,00	2 000,00	2 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	1 500,00	8 500,00	8 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	800,00	800,00	800,00
6161	Multirisques	1 900,00	2 000,00	2 000,00
6168	Autres primes d'assurance	6 950,00	6 950,00	6 950,00
6184	Versements à des organismes de formation	900,00	500,00	500,00
6188	Autres frais divers	79 173,00	25 050,00	25 050,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	200,00	200,00	200,00
6226	Honoraires	6 000,00	3 000,00	3 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 800,00	3 000,00	3 000,00
6236	Catalogues et imprimés	2 700,00	2 700,00	2 700,00
6238	Divers	350,00	250,00	250,00
6248	Divers	1 900,00	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 400,00	1 400,00	1 400,00
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00	1 700,00	1 700,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	200,00	121,00	121,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	900,00	950,00	950,00
63512	Taxes foncières	560,00	250,00	250,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	400,00	200,00	200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	101 330,00	87 390,00	87 390,00
6218	Autre personnel extérieur	5 000,00	2 500,00	2 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	100,00	100,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 000,00	1 300,00	1 300,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	450,00	450,00	450,00
6411	Personnel titulaire	30 000,00	36 000,00	36 000,00
6413	Personnel non titulaire	11 000,00	12 000,00	12 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	27 000,00	3 820,00	3 820,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	10 000,00	12 000,00	12 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	10 000,00	15 000,00	15 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 200,00	500,00	500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 800,00	2 500,00	2 500,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	500,00	500,00	500,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 100,00	620,00	620,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	180,00	100,00	100,00
014	Atténuations de produits	20 879,00	18 101,00	18 101,00
739211	Attributions de compensation	20 879,00	18 101,00	18 101,00
65	Autres charges de gestion courante	80 388,00	67 782,00	67 782,00
6531	Indemnités	23 000,00	23 000,00	23 000,00
6533	Cotisations de retraite	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	4 500,00	4 500,00	4 500,00

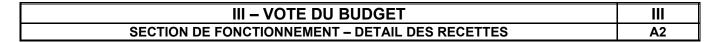
Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire	Propositions	Vote (4)
art (1)		budget précédent (2)	nouvelles (3)	
6535	Formation	1 100,00	1 100,00	1 100,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	150,00	150,00
6553	Service d'incendie	23 500,00	23 232,00	23 232,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	16 000,00	8 000,00	8 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 800,00	1 800,00	1 800,00
658	Charges diverses de gestion courante	4 488,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL =	EDEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)	385 090,00	296 794,00	296 794,00
	= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)			
66	Charges financières (b)	1 126,00	917,00	917,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 126,00	917,00	917,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	4 500,00	4 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	4 500,00	4 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
1	OTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	386 216,00	302 211,00	302 211,00
023	Virement à la section d'investissement	67 337,00	41 758,00	41 758,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	3 616,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	3 616,00	0,00	0,00
TOTAL DE	S PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	70 953,00	41 758,00	41 758,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
7	OTAL DES DEPENSES D'ORDRE	70 953,00	41 758,00	41 758,00
	PENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE otal des opérations réelles et d'ordre)	457 169,00	343 969,00	343 969,00

	•
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	343 969,00

### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	16 000,00	10 000,00	10 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	16 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	24 700,00	21 400,00	21 400,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 500,00	1 400,00	1 400,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	17 000,00	19 000,00	19 000,00
70688	Autres prestations de services	6 200,00	1 000,00	1 000,00
73	Impôts et taxes	138 825,00	140 596,00	140 596,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	112 525,00	116 596,00	116 596,00
73211	Attribution de compensation	19 300,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	16 000,00	16 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	7 000,00	8 000,00	8 000,00
74	Dotations et participations	98 812,00	97 992,00	97 992,00
7411	Dotation forfaitaire	66 508,00	66 189,00	66 189,00
74121	Dotation de solidarité rurale	17 742,00	18 400,00	18 400,00
742	Dot. aux élus locaux	2 962,00	2 972,00	2 972,00
744	FCTVA	0,00	650,00	650,00
74718	Autres participations Etat	1 000,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	10,00	15,00	15,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	8,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	1 500,00	700,00	700,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	5 164,00	4 539,00	4 539,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	3 918,00	4 527,00	4 527,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	278 337,00	269 988,00	269 988,00
76	Produits financiers (b)	2,00	2,00	2,00
7688	Autres	2,00	2,00	2,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	278 339,00	269 990,00	269 990,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
1	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	278 339,00	269 990,00	269 990,00

	'
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	73 979,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	343 969,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

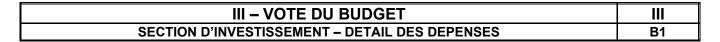
<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I-B.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	3 400,00	4 900,00	4 900,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	3 400,00	4 900,00	4 900,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	65 000,00	126 303,00	126 303,00
2111	Terrains nus	10 000,00	4 000,00	4 000,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	53 800,00	53 800,00
21318	Autres bâtiments publics	5 000,00	35 503,00	35 503,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	35 000,00	13 000,00	13 000,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	500,00	500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	7 000,00	14 000,00	14 000,00
2184	Mobilier	7 000,00	4 500,00	4 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	1 000,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
201601	Opération d'équipement n° 201601 (5)	667 080,00	12 363,61	12 363,61
201602	Opération d'équipement n° 201602 (5)	19 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	754 480,00	143 566,61	143 566,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 490,00	14 793,00	14 793,00
1641	Emprunts en euros	5 490,00	14 793,00	14 793,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	5 490,00	14 793,00	14 793,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	759 970,00	158 359,61	158 359,61
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	96 120,00	8 000,00	8 000,00
2313	Constructions	96 120,00	8 000,00	8 000,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	96 120,00	8 000,00	8 000,00
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE = Total des dépenses réelles et d'ordre)	856 090,00	166 359,61	166 359,61

	т
RESTES A REALISER N-1 (11)	505 332,39
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	3 119,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	674 811,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote, I-B.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

<sup>(6)</sup> Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

<sup>(8)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	389 920,00	1,86	1,86
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	203 135,00	1,86	1,86
1323	Subv. non transf. Départements	174 785,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	12 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	290 026,00	70 000,00	70 000,00
1641	Emprunts en euros	290 026,00	70 000,00	70 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	679 946,00	70 001,86	70 001,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 402,00	198 338,62	198 338,62
10222	FCTVA	4 072,00	40 600,62	40 600,62
10226	Taxe d'aménagement	5 000,00	6 000,00	6 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 330,00	151 738,00	151 738,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	13 402,00	198 338,62	198 338,62
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	693 348,00	268 340,48	268 340,48
021	Virement de la sect° de fonctionnement	67 337,00	41 758,00	41 758,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	3 616,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	3 616,00	0,00	0,00
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	70 953,00	41 758,00	41 758,00
041	Opérations patrimoniales (9)	96 120,00	8 000,00	8 000,00
2031	Frais d'études	96 120,00	8 000,00	8 000,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	167 073,00	49 758,00	49 758,00
TOTAL DES	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	860 421,00	318 098,48	318 098,48

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	356 712,52
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	674 811,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote, I-B.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

<sup>(7)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(8)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(10)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 201601 (1) LIBELLE : Restructuration mairie et école

### Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	223 523,19	a 462 636,81	12 363,61	b 12 363,61	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	50 660,64	41 499,36	1 501,06	1 501,06	0,00
2031	Frais d'études	50 660,64	41 499,36	1 501,06	1 501,06	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	172 862,55	421 137,45	10 862,55	10 862,55	0,00
21311	Hôtel de ville	172 862,55	421 137,45	10 862,55	10 862,55	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
7	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 356 712,52	d 70 001,86
13	Subventions d'investissement	356 712,52	1,86
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	186 299,14	1,86
1323	Subv. non transf. Départements	159 502,93	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	10 910,45	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	70 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	70 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-48 286,04
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 201602 (1) LIBELLE : Aménagement du parking St Orens

### Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	23 220,44	a 1 195,58	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	23 220,44	1 195,58	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	23 220,44	1 195,58	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
-	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-1 195,58
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	N
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

### A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des remboursements N-1	ooursements N-1	
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		00'0	00'0	0,00	0,00	00'0

<sup>(1)</sup> Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

<sup>(3)</sup> II s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les pour lesquels les intérêts sont compte 6618.

IV – ANNEXES	<u>\</u>
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

# A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

			,	i	Emprunts et	t dettes à l'or	Emprunts et dettes à l'origine du contrat			•				
			Date				1	Taux initia	itial		Pério-		Possibilité	Caté.
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	ν	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					00'0									
164 Emprunts auprès des					258 880,00									
1641 Fmortunts en euros (total)					258 880.00									
(1900) 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00														
3306199	CAISSE EPARGNE AQUITAINE NORD	28/11/2006		25/05/2007	77 000,00	ш		3,800	3,800	EUR	∢	۵	z	P-1
5154952	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	04/10/2016		01/01/2018	181 880,00	ч		0,000	0,000	EUR	4	C	z	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					00'0									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					00'0									

					Emprunts et	dettes à l'oriç	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
			o <del>j</del> o G					Taux initia	nitia		Ośrio		Possibilité	ý tý
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					00'0									
1681 Autres emprunts (total)					00'0									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					00'0									
Total général					258 880,00									

<sup>(1)</sup> Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

<sup>(2)</sup> Nominal : montant emprunté à l'origine.

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe : V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(5)</sup> Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

<sup>(6)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

<sup>(7)</sup> Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fin*e, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE
--------------	--

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

					i i				, , , , , , ,			
						Sillin Idil	Taux d'intérêt	_		Annuité de l'exercice		
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
164 Emprunts auprès des		00'0		79'900 907					14 792,52	916,81	00'0	00'0
etablissements financiers (Total)						l						
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		206 006,62					14 792,52	916,81	00'0	00,00
3306199	z	00'0	A-1	24 126,62	4,39	ш		3,800	5 698,52	916,81	00'0	00,00
5154952	Z	0,00	A-1	181 880,00	20,00	Ь		0,000	9 094,00	00'0	00'0	00,00
1643 Emprunts en devises (total)		00'0		0,00					00'0	00'0	00'0	00'0
16441 Emprunts assortis d'une option de trage sur ligne de trésorerie (total) (9)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		00'0					0,00	00'0	00'0	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		00'0					0,00	00'0	00'0	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'0		00'0					0,00	00'0	00'0	00'0
1681 Autres emprunts (total)		00'0		00'0					0,00	0,00	00'0	00'0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	0,00

					Empr	Emprunts et dettes au 01/01/N	01/N			,	
						Taux d'intérêt	)t		Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle Type (en de années) (12)	be Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1687 Autres dettes (total)		00'0		00'0				00'0	00'0	00'0	00'0
Total général		00'0		206 006,62				14 792,52	916,81	00'0	00'0

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	Λ	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3	

# A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

		72.3				\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	?							
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée I du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
TOTAL GENERAL		00'0	0,00						00'0			00'0	00'0	00'0

<sup>(1)</sup> Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

<sup>(2)</sup> Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

<sup>(3)</sup> En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

<sup>(4)</sup> Indiquer la dassification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indices zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

<sup>(5)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(7)</sup> Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

<sup>(8)</sup> Montant, index ou formule.

<sup>(9)</sup> Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

<sup>(10)</sup> Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<sup>(11)</sup> Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

		- VI	- ANNEXES				Ν
ELEMENTS D	U BILAN – E	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE		- TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	DE L'ENCOURS		A2.4
	•	A2.4 – TYPOLO	A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARȚITION DE L'ENCOURS (1)	TITION DE L'ENCO	URS (1)		
lnc	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et	(5) Ecarts d'indices hors zone	(6) Autres indices
Structure			ou zone euro ou écart entre ces indices		écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	euro	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	00'00	00'0	0,00	00'0	
unique). Taux variable simple platorine ( <i>cap</i> ) ou encaure ( <i>tan</i> ) ou encaure ( <i>tunnel</i> )	Montant en euros	206 006,62	00'0	00'0	0,00	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	00'0	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	0,00	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	00'0	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	0,00	00'0	
(I) Multiplicatour incourts 2 - multiplicatour incourts E	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(b) muniplicateur Jusqu'a 5 ; muniplicateur Jusqu'a 5 capé	% de l'encours	0,00	0,00	00'0	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	0,00	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	00'00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	0,00	00'0	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						00'0
	Montant en euros						00'0

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	N
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

## A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emp	Emprunt couvert				٠	4	Instrument de couverture	verture		•		
on the state of th										Périodicité		Primes éventuelles	ntuelles
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant Date de fin dû au 01/01/N du contrat	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début Date de fin du contrat du contrat	Date de fin du contrat	de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		00'0					00'0				00'0	00'0	0,00
Taux variable simple (total)		00'0					00'0				00'0	00'0	00'0
Taux complexe (total) (2)		00'0					00'0				00'0	00'0	0,00
Total		00'0					00'0				00'0	00'0	0,00

<sup>(1)</sup> Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

<sup>(2)</sup> Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

<sup>(3)</sup> Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5	

## A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

				Effet de l'in	Effet de l'instrument de couverture	ture		
Instruments de couverture		Taux payé	, ,	Taux reçu (7)	(7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	s depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)
(rour criaque righre, mulquer re numéro de contrat)	Reference de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	00'0	
Taux variable simple (total)						0,00	00'0	
Taux complexe (total) (2)						0,00	00'0	
Total						0,00	00'0	

<sup>(5)</sup> Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

<sup>(6)</sup> Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

### A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité à payer au	D	Dont
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	01/01/N de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

<sup>(2)</sup> La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66811 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 6681.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES
(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

### A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	
0001).0	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	_
ETAT DES PROVISIONS	<b>A4</b>

### **A4 - ETAT DES PROVISIONS**

			1 110 11010110			
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		PROVISIONS BU	DGETAIRES			
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PR	OVISIONS SEMI-	BUDGETAIRES			
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

<sup>(2)</sup> Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

### A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

<sup>(1)</sup> Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

### DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		14 793,00	I 14 793,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		14 793,00	14 793,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	14 793,00	14 793,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	14 793,00	505 332,39	3 119,00	523 244,39

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<sup>(4)</sup> Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

### **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		88 358,62	III 88 358,62
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	46 600,62	46 600,62
10222	FCTVA	40 600,62	40 600,62
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	6 000,00	6 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
139146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (3)	41 758,00	41 758,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	41 758,00	41 758,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	88 358,62	356 712,52	0,00	151 738,00	596 809,14

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	523 244,39
Ressources propres disponibles	IV	596 809,14
Solde	V = IV – II (6)	73 564,75

 $<sup>\</sup>textbf{(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont \`a détailler conformément au plan de comptes.}\\$ 

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(4)</sup> Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<sup>(5)</sup> Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<sup>(6)</sup> Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

### A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)				
Article (2)	Libellé (2)	Montant		
011	Charges à caractère général	0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		
65	Autres charges de gestion courante	0,00		
66	Charges financières	0,00		
67	Charges exceptionnelles	0,00		
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00		
014	Atténuations de produits	0,00		
022	Dépenses imprévues	0,00		
	Total des dépenses réelles	0,00		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00		
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00		
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		
	Total des dépenses d'ordre	0,00		
	TOTAL GENERAL 0,00			

### A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

	RECETTES (1)						
Article (2)	Libellé (2)	Montant					
Recettes issues de	a la TEOM	0,00					
Dotations et partic	ipations reçues	0,00					
Autres recettes de	fonctionnement éventuelles	0,00					
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00					
75	Autres produits de gestion courante	0,00					
76	Produits financiers	0,00					
77	Produits exceptionnels	0,00					
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00					
013	Atténuations de charges	0,00					
	Total des recettes réelles	0,00					
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00					
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00					
	Total des recettes d'ordre	0,00					
	TOTAL GENERAL	0,00					

<sup>(1)</sup> Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

<sup>(2)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

<sup>(4)</sup> Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

### A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

	DEPENSES (1)	
Article (	2) Libellé (2)	Montant
Remboursem	nent d'emprunts et dettes assimilées	0,00
Acquisitions	d'immobilisations	0,00
Opérations d'é	équipement (1 ligne par opération)	
Autres dépen	ises éventuelles	0,00
Opérations po	ur compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

### A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

	RECETTES (1)	
Article (	(2) Libellé (2)	Montant
Souscription	d'emprunts et dettes assimilées	0,00
Dotations et	subventions reçues	0,00
Autres recett	tes éventuelles	0,00
Opérations po	our compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

<sup>(1)</sup> Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

<sup>(2)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	<b>A</b> 8

### A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL	=		0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL	L		0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

IV – ANNEXES	Λ
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	49

# A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 458 Intitulé de l'opération : Pro	Intitulé de l'opération : Projet "Jeansel Sud" partic°aliment° éle	ľ éle		Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	1 596,00	00'0	00'0	00'0
45.1 Projet "Jeansel Sud" partic°aliment° éle (5)	1 596,00	00'0	00'0	00'0
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	00'0	00'0	00'0	00'0
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	00'0	00'0	00'0	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	00'0	00'0	00'0	0,00
Dépenses nettes (a – c)	1 596,00	00'0	00'0	00'0
RECETTES (b)	1 596,00	00'0	00'0	00'0
45.2 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	1 596,00	00'0	00'0	00'0
040 Financement par le mandataire	00'0	00'0	00'0	00'0
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	00'0	00'0	00'0	00'0
Annulations sur recettes (d) (6)	00'0	00'0	00,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	1 596,00	00'0	00'0	00'0

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

<sup>(2)</sup> Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

<sup>(5)</sup> Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes. (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	N	
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1	

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-16°. L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

T						9						_	—		
, Annuité garantie au cours de l'exercice		En capital		00'0				00'0					oʻʻ		00'0
Annuité garal	Annuité garant l'exe		0,00			0,00			0,00				0,00		
Indices ou devises	pouvant	l'emprunt													
Catégorie															
de vote (6)		Niveau de taux													
, Taux à la date de vote du budget (6)		Index (4)													
Taux		Taux (3)													
tial	-	Taux actua- riel (5)													
Taux initial	-	Index (4)													
"	Taux (3)								_						
Périodi cité des	Périodi- cité des rem- bour- sements (2)														
Durée	rési-	allann													
Canital restant	Capital restant dû au 01/01/N			00'0		00'0			00'0			00'0			
Année de mobilisation et mobilisation et profil capital restant d'amortissement Objet de Organisme Canital restant Durée rem.	Montant initial			0,00			00'0				00'0				00'0
Organisme															
Objet eb	Objet de l'emprunt garanti														
e de ition et fil	runt (1)	Profil													
Année de mobilisation et profil d'amortissement	de l'emprunt (1)	Année													
Désimation du	bénéficiaire		Total des emprunts contractés par des	collectivités ou des	EP (hors logements sociaux)	Total des emprunts	autres que ceux	contractes par des	EP (hors logements	sociaux)	Total des emprunts	contractés pour des	opérations de	logement social	TOTAL GENERAL

<sup>(1)</sup> Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

<sup>(2)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

<sup>(5)</sup> Taux annuel, tous frais compris.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(7)</sup> Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<sup>(8)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

### B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	15 709,33
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	15 709,33
Recettes réelles de fonctionnement	II	269 990,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1711	5,82

<sup>(1)</sup> Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

<sup>(2)</sup> Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

<sup>(3)</sup> Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

### B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

<sup>(1)</sup> Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

<sup>(2)</sup> Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	Λ
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

## B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
  (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

### **B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00	
8018 Autres engagements donnés			0,00	0,00	0,00		
Au profit d'organismes publics			0,00	0,00	0,00		
Au profit d	Au profit d'organismes privés (1)			0,00	0,00	0,00	
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	

- (1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

### **B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en	Périodicité	Créance en capital à	Créance en capital	Annuité reçue au
d'origine			années		l'origine	01/01/N	cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00	
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00		
8028 Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00		
A l'exception de ceux reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00		
Engagements reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00		
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

### B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention			
	INVESTISSEMENT							
		FONC <sup>*</sup>	TIONNEMENT					
65541	N°1 CONTRIBUTION		CHENIL FOURRIERE DE L et G /TRESORERIE AIGUILLON	Etat	958,50			
65541	N°1 CONTRIBUTION MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLI		SDEE LOT ET GARONNE	Etablissement de droit public	0,00			
65541	N°2 CONTRIBUTION COTISATION ANNUELLE		SDEE LOT ET GARONNE	Etablissement de droit public	0,00			
65541	N°3 CONTRIBUTION CONSOMMATION ECLAIRAGE PUBL		SDEE LOT ET GARONNE	Etablissement de droit public	0,00			
6574	N°1 subvention		ASSOCIATION DES 4 CANTONS RADIO 4	Association	50,00			
6574	N°1 subvention		ASSOCIATION PARENTS D ELEVES	Association	80,00			
6574	N°1 subvention		ASSOCIATION PRISONNNIERS DE GUERRE ET CATM	Association	50,00			
6574	N°1 subvention		CCAS de DOLMAYRAC	Etablissement de droit public	700,00			
6574	N°1 subvention		CLUB LES LILAS DE LA TOUR	Association	80,00			
6574	N°1 subvention		COMITE LOCAL DE L ANACR	Association	30,00			
6574	N°1 subvention		COTE COUR - COTE JARDIN	Association	80,00			
6574	N°1 subvention		LES AMIS DES CHATS	Association	150,00			
6574	N°1 subvention		MAISON DES FEMMES	Association	50,00			
6574	N°1 subvention		STE DE CHASSE DE DOLMAYRAC	Association	280,00			
6574	N°1 subvention		UFAC - Union Fdérale des Anciens Combattants	Association	30,00			

<sup>(1)</sup> Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

<sup>(2)</sup> Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

### **B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

<sup>(1)</sup> Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

<sup>(2)</sup> Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

### B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

<sup>(1)</sup> Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

<sup>(2)</sup> Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	В3

### B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à empl	oyer au 01/01/N :	0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à empl	oyer au 31/12/N :	0,00	

IV – ANNEXES	N
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

### C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	(3)	EFFECTIFS BUDG	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	EMPLOIS PT (4)
		EMPLOIS PERMANENTS À	EMPLOIS PERMANENTS À	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON	TOTAL
		IEMPS COMPLET	COMPLET			III ULAIRES	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00
Directeur général adjoint des services		00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00,00
Directeur général des services techniques		00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	00'0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	С	1,00	0,00	1,00	00'0	00'0	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,05	00'0	1,05	00'0	00'0	00'0
ADJOINT TECHNIQUE	0	0,52	00'0	0,52	00'0	00'0	00'0
Adjoint technique	C	0,53	0,00	0,53	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE SPORTIVE (g)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE CULTURELLE (h)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE ANIMATION (i)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE POLICE (j)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
TOTAL GENERAL $(b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)$		2,05	00'0	2,05	00'0	00'0	00'0

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont désignes comformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont désignes conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont désignes conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont désignes conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont désignes conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont désignes conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont désignes conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont des la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont des la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont des la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont de la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont de la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont de la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont de la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont de la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont de la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont de la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont de la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont de la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont de la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois sont de la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.

<sup>(3)</sup> Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

<sup>(4)</sup> Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0.8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

<sup>(5)</sup> Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	Λ
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

### C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N CATEGORIES	CATEGORIES	SECTEUR	REM	REMUNERATION (3)	ŇOO	CONTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				00'0		
ADJOINT TECHNIQUE	O	TECH	343	00'0	0,00 3-3-5°	
Adjoint technique	С	TECH	343	0,00	А	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				00'0		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).
S: Social.
MX: Médico-social.
MT: Médico-technique.
SY: Sportif.
CULT: Culturel
CULT: Culturel
MM: Admation.
PM: Police.
OTR: Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):
3-a': articla 23, den a flaide a accroissement temporaire d'activité.
3-a': articla 23, den a flaide a accroissement temporaire d'activité.
3-b: article 23, den a flaide a accroissement temporaire d'activité.
3-b: article 23, den a flaide a accroissement temporaire d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-1: remplos de manier de fonctionnaire susceptibles d'assurer les fonctions le justifient.
3-2: are mplos de radie de manier de cadre d'ontroine de communes de moins de 1 000 habitants et des secrétaire des secrétaire des secrétaire des secrétaire des secrétaire des secrétaires des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composées de communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composées de communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de moins de 1 000 habitants et des groupements de moins de 2 000 habitants et des groupements de moins de 2 000 habitants et des groupements de chargement de périmètre ou de suprossion d'un service public.
3-3-5: emplois de varier de la dive indée matie de des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de chargement de périmètre ou de suprossion d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création.
3-4-5: article 8 tradella duée indée moins de 1000 habitants de communes de moins de 2 000 habitants de communes de moins de 2 000 habitants de communes de moins de 2 000 habitants de commune de moins de 2 000 habitants de commune de moins de 2 000 habitants de commune de moins de 2 000 habitants de 2 000 habitants de commune de commune

110 article 110 collaborateurs de groupes de cabinets. 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus. A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 28 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont itulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

### C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
<u>Autres</u>				

<sup>(1)</sup> Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

<sup>(3)</sup> Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

### C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
CHENIL FOURRIERE DE L et G /TRESORERIE AIGUILLON		CONTRIBUTION	958,50
SDEE LOT ET GARONNE		CONTRIBUTION	0,00
SDEE LOT ET GARONNE		CONTRIBUTION	0,00
SDEE LOT ET GARONNE		CONTRIBUTION	0,00

<sup>(1)</sup> Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale		-	Action sociale	Non
CE	< Néant >		-		Non
Régie personnalisée	< Néant >		-		Non

<sup>(1)</sup> Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

### C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >		-			Non
Lotissement	< Néant >		-			Non
Service social et médico-social	< Néant >		-			Non

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

### **D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	809 600,00	0,00	6,10	0,00	49 386,00	0,00
ТЕРВ	494 300,00	0,00	5,99	0,00	29 609,00	0,00
TFPNB	77 400,00	0,00	48,58	0,00	37 601,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1 381 300,00	0,00			116 596,00	0,00

### COMMUNE DOLMAYRAC - Principal - BP - 2018

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES:
Pour: 0
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation : 04/04/2018

Présenté par le Maire (1), A DOLMAYRAC, le 10/04/2018 le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire A DOLMAYRAC, le 10/04/2018 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

M. Arnaud GOUILLON	
M. Gilles GROSJEAN 1er adjoint au maire	
M. Jacques SOULAYRES	
M. Michel VAN BOSSTRAETEN Maire	
M. Pierre BERNOU 2ème adjoint au maire	
M. Serge DOMENGET	
M. Sébastien BOULLAND	
Mme Georgette DESCAYRAC.	
Mme Irène RODDE	
Mme Laure CANTIN	
Mme Marie-France SABATIÉ	
Mme Nicole WYSS	
Mme Pascale VALBUZZI	
Mme Yolande MARIA 3ème adjointe au maire	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/04/2018, et de la publication le 12/04/2018 A DOLMAYRAC, le 12/04/2018

<sup>(1)</sup> Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

<sup>(2)</sup> L'assemblée délibérante étant : Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire.